



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/AC.6/2008/13
4 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat sur les recensements
de la population et du logement

Onzième réunion
Genève, 13-15 mai 2008
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

CARACTÉRISTIQUES DIFFICILES À MESURER

**Caractéristiques difficiles à mesurer dans le cadre
d'un recensement effectué à partir de registres**

Note de Statistics Norway

Résumé

Un nombre de plus en plus important de pays de la région de la CEE utilisent les données administratives pour les recensements de la population et du logement, ou envisagent de les utiliser. Jusqu'à présent, seul un petit nombre utilisent exclusivement ce type de données, mais plusieurs autres considèrent que la combinaison de données provenant des registres administratifs et d'autres sources est une option intéressante. Pour effectuer un recensement à partir des données administratives, il est indispensable de combiner des données provenant de plusieurs sources. La nature des registres peut être très différente d'un pays à l'autre, aussi bien quant à leur contenu que quant aux possibilités d'interconnexion. Les caractéristiques difficiles à mesurer seront bien entendu fonction de la couverture et de la qualité des données. La présente note passe en revue un certain nombre de problèmes communs aux différents pays qui effectuent des recensements à partir des données administratives. Préparée par Statistics Norway, elle repose sur ce qui se fait en Norvège, mais fait également en partie référence à la situation d'autres pays nordiques. Les informations sur d'autres pays sont pour l'essentiel celles communiquées à l'occasion de la réunion du Groupe d'experts de l'application des recommandations de la Conférence européenne des statisticiens pour les recensements établis à partir de registres, tenue à Astana en juin 2007. La présente note passe d'abord en revue certaines des caractéristiques générales des recensements effectués à partir de registres puis aborde au chapitre III certains types courants de problèmes de qualité avant d'examiner plus en détail, au chapitre IV, les différents groupes des questions posées par les recensements.

I. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES RECENSEMENTS BASÉS SUR LES REGISTRES

A. Avantages et inconvénients des recensements basés sur les registres

1. L'intérêt des recensements basés sur les registres tient principalement au fait qu'ils sont moins coûteux à réaliser et qu'ils impliquent un travail moins important que les recensements traditionnels. Ils sont établis à partir des mêmes sources que d'autres statistiques annuelles, de sorte que leur coût marginal est plus faible que celui des recensements traditionnels. Par ailleurs, la charge de travail est également sensiblement moindre que dans un recensement traditionnel, qui porte sur l'ensemble de la population.

2. Ce type de recensement ne peut porter que sur des variables qui figurent dans les registres ou qui peuvent en être dérivées. Par ailleurs, il implique certaines restrictions concernant la définition des unités et des variables. Normalement, le dénombrement de la population est fondé sur le lieu légal de résidence, et un ménage est défini comme l'ensemble des personnes occupant un même logement. Pour certains utilisateurs, des unités reposant sur le lieu de résidence de fait seraient préférables.

B. Questions générales de qualité

3. D'après les recommandations de la Conférence des statisticiens européens, les différents paramètres de qualité des statistiques sont la pertinence, l'exactitude, l'actualité, l'accessibilité, la facilité d'interprétation et la cohérence. Dans la présente note, on ne s'intéressera qu'à la pertinence et à l'exactitude.

4. Dans un recensement traditionnel, avec des formulaires de recensement, le bureau de statistique a la possibilité de poser des questions correspondant directement aux définitions données dans les recommandations internationales. Les données obtenues porteront donc sur les concepts que l'on souhaite décrire. En d'autres termes, leur pertinence est élevée. Dans le cas de données provenant de registres, il faut toujours garder présent à l'esprit le fait qu'elles ont été collectées à d'autres fins que les statistiques.

5. Il est difficile d'obtenir un degré élevé d'exactitude, quelle que soit la méthode de collecte utilisée, mais le type de problèmes rencontrés est quelque peu différent dans le cas de données provenant de registres. Les éléments qui présentent de l'importance pour les organismes administratifs chargés de la tenue des registres sont normalement enregistrés avec un degré élevé d'exactitude.

6. En règle générale, pour les recensements à partir de registres, les problèmes de pertinence sont plus difficiles à régler que les problèmes d'exactitude.

II. TYPES D'INFORMATIONS DIFFICILES À OBTENIR À PARTIR DES REGISTRES

7. Les sections ci-après examinent certains problèmes courants de qualité des statistiques établies à partir de registres.

A. Données provenant de registres de création récente

8. Le tableau ci-après est tiré du rapport de la CEE intitulé «Register-based statistics in the Nordic countries» (CEE, 2007).

Année de création des registres/d'utilisation des registres pour les recensements, par type de registre et par pays

Type de registre	Danemark		Finlande		Norvège		Suède	
	Date de création	Date de première utilisation pour les recensements	Date de création	Date de première utilisation pour les recensements	Date de création	Date de première utilisation pour les recensements	Date de création	Date de première utilisation pour les recensements
Registre central de la population	1968	1981	1969	1970	1964	1970	1967	1975
Registre des entreprises	1975	1981	1975	1980	1965	1980	1963	1975
Logement	1977	1981	1980	1985	2001	2011	2008?	2011?
État des logements	1977	1981	1980	1985	2001	2011	2008?	2011?
Éducation	1971	1981	1970	1975	1970	1980	1985	1990
Emploi	1979	1981	1987	1990	1978	2001	1985	1985
Famille	1968	1981	1978	1980	1964	1980	1960	1975
Ménage	1968	1981	1970	1975	2001	2011	2011?	2011?
Revenu	1970	1981	1969	1970	1967	1980	1968	1975
Recensement effectué sur la seule base des registres		1981		1990		2011		2011?

9. Normalement, un certain nombre d'années s'écoulent entre le moment où un registre est mis en place et celui où les données qu'il contient peuvent être utilisées pour les recensements. Toutefois, il existe des différences sensibles entre registres et pays, qui s'expliquent par de nombreux facteurs.

10. Les statistiques de l'emploi en Norvège peuvent servir à illustrer ces différences. Le registre sur les salariés a été créé en 1978, mais les données qu'il contenait étaient insuffisantes pour pouvoir être utilisées lors des recensements. À la fin des années 80 et au cours des années 90, plusieurs autres registres ont été créés (sur les salaires, le travail indépendant, le chômage, etc.) et c'est en combinant les données provenant de l'ensemble de ces différentes sources qu'il a été possible d'inclure l'emploi dans le recensement de 2001, c'est-à-dire vingt-trois ans après la création du registre principal.

11. Le registre des logements date de 2001 en Norvège, et est encore plus récent dans le cas de la Suède. Par conséquent, les ménages et les logements seront les deux éléments les plus difficiles à mesurer dans ces deux pays lors du recensement de 2011.

B. Données d'importance mineure d'un point de vue administratif

12. Les données qui n'ont que peu d'importance administrative sont en général de moins bonne qualité que les autres. En Norvège, dans le cas du registre des bâtiments et des logements, certaines variables doivent être tenues à jour par l'administration locale. La couverture en ce qui concerne les sanitaires, le nombre de pièces et la superficie utile est de près de 90 %. Pour les éléments obligatoires, comme le type de chauffage et le système d'adduction d'eau, la couverture est beaucoup plus faible.

13. Un autre exemple est donné par le registre norvégien des salaires, qui sert à mesurer l'emploi lors de la semaine du recensement. La «durée d'emploi» figure sur ce registre, mais dans la plupart des cas les informations portent sur l'ensemble de l'année civile. Toutefois, étant donné que cette variable n'a pas d'incidence sur le calcul de l'impôt, l'information n'est pas corrigée.

C. Le problème du «oui-non»

14. Un autre problème bien connu est celui de l'absence de données sur la situation avant l'existence du registre. Dans le cas des recensements, il s'agit en particulier d'une éventuelle période de résidence à l'étranger et de la date de naissance. Ce type d'information n'existe généralement pas pour la période précédant la création du registre de la population. En Norvège, il en est de même des bâtiments et des logements antérieurs à la création du registre des bâtiments. Ce type de lacune perd progressivement de l'importance avec les années.

D. Données provenant d'événements à l'étranger

15. Ce type de problème de qualité concerne principalement les immigrants et porte sur les informations enregistrées au moment de l'immigration. Les études suivies à l'étranger en sont un bon exemple: dans plusieurs pays, ce type d'information n'est pas collecté à l'arrivée, de sorte que les données sur le niveau d'études des immigrants sont sous-enregistrées.

16. Dans certains pays, il existe des problèmes similaires portant sur d'autres questions, par exemple la situation matrimoniale, si ce type d'information n'a pas été enregistré au moment de l'arrivée dans le pays ou si la personne n'est pas concernée ultérieurement par un événement quelconque lors duquel sa situation matrimoniale est normalement enregistrée (mariage, divorce, naissance d'un enfant, etc.).

E. Données portant sur des questions ne donnant pas lieu à un enregistrement administratif

17. Il n'est pas possible, ni dans certains cas souhaitable pour la société, que toutes les questions présentant un intérêt statistique fassent l'objet de registres administratifs. Par exemple, la plupart des pays n'ont pas de «registre de cohabitation». Ce type d'information n'est enregistré que lorsqu'il présente de l'importance pour le paiement de l'impôt, la garde d'enfants communs, etc., et ne couvre donc pas tous les couples cohabitant. En règle générale, il n'existe pas de registre des rapports affectifs entre les personnes.

18. D'autres questions sont liées au comportement et aux attitudes, par exemple le mode de transport utilisé pour se rendre au travail/à l'école, et le type d'énergie utilisée pour se chauffer. Ce type de question ne fera probablement jamais l'objet d'un registre administratif, et la seule

possibilité consiste donc à combiner les données obtenues à l'occasion d'enquêtes par échantillon et les données d'autres registres.

III. ÉLÉMENTS DIFFICILES À MESURER – DONNÉES D'EXPÉRIENCE ET SOLUTIONS POSSIBLES

19. Le présent chapitre passe en revue les éléments difficiles à mesurer lors d'un recensement. Il porte sur les éléments les plus importants, mais d'autres éléments sont également utilisés comme exemple.

A. Dénombrement de la population et caractéristiques géographiques

20. Le lieu de résidence habituel est un élément de base de tout recensement, et la façon dont il est mesuré a une très grande importance, en particulier sur les données concernant les ménages et les logements. Le lieu de résidence habituel détermine la population résidente du pays et de la région considérée. D'après les recommandations de la Conférence des statisticiens européens, il peut s'agir du lieu de résidence au moment du recensement (adresse de fait), de la résidence légale ou de la résidence aux fins de l'exercice du droit de vote ou à d'autres fins administratives. Un recensement réalisé à partir de registres privilégiera manifestement la résidence légale. Dans la plupart des cas, l'adresse légale figurant dans le registre de la population sera la même que l'adresse de fait, mais pour certains groupes il peut y avoir des différences.

21. D'après les recommandations de la Conférence des statisticiens européens, seules les personnes qui occupent leur lieu de résidence habituel pendant une période continue d'au moins douze mois ou qui ont l'intention d'y demeurer pendant au moins un an doivent être considérées comme des résidents habituels. Dans certains pays, les immigrants sont enregistrés sans qu'il soit fait référence à leur intention de demeurer à la même adresse au cours des douze mois suivants. Dans d'autres pays, les instructions concernant l'enregistrement de l'adresse de résidence prévoient également une durée minimale de résidence passée ou future, mais celle-ci peut être variable; en Norvège, par exemple, elle est de six mois.

22. Les règlements et pratiques administratifs peuvent ne pas être pleinement conformes aux recommandations de la Conférence. Dans certains pays, les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent choisir le lieu où ils veulent être enregistrés. Ils peuvent avoir intérêt à se faire enregistrer à l'endroit où ils étudient ou au contraire à conserver l'adresse de leurs parents, même s'ils n'y vivent plus.

23. La même situation existe dans le cas des personnes vivant en collectivité. Dans certains pays, elles auront tendance à conserver comme résidence légale l'adresse de leur famille, en particulier si elles sont mariées.

24. Le corollaire du concept de résidence légale est que les personnes qui résident illégalement dans un pays ne sont pas comptées. Toutefois, ce groupe aurait probablement été difficile à compter avec précision par un recensement traditionnel. Par ailleurs, certaines personnes qui résident légalement dans le pays, par exemple les demandeurs d'asile, ne seront peut-être pas considérées comme résidentes dans le registre de la population. Si ces groupes sont couverts par d'autres sources administratives, ils pourraient être inclus dans la population résidente totale.

25. Généralement, les personnes sans domicile fixe ne figurent dans aucun registre et ne sont donc pas prises en compte dans la population totale. Dans certains pays, elles sont couvertes, mais le plus souvent avec une adresse «normale».

26. Certaines personnes ont plusieurs lieux de résidence. Dans les pays où plusieurs adresses sont enregistrées, le choix du lieu habituel de résidence peut poser problème. Dans d'autres, ce peut être l'inverse: le registre de la population n'a qu'une seule adresse et il est donc plus difficile de trouver l'adresse réelle, par exemple dans le cas des étudiants.

27. L'ensemble des exemples ci-dessus concerne les règles et pratiques des pays en matière d'enregistrement de la population. Le choix de l'adresse légale est conforme aux principes applicables, mais n'est pas toujours le plus pertinent pour le comptage de la population par lieu de résidence habituel. En outre, la tenue à jour des registres pose certains problèmes, notamment dans le cas des personnes qui partent à l'étranger: certaines ont tendance à garder leur adresse légale dans leur pays d'origine, même si elles ont l'intention de demeurer à l'étranger plus de douze mois. D'une manière générale, il existe de nombreuses raisons de s'enregistrer dans un pays mais peu ou pas de se faire radier. De ce fait, certaines personnes sont enregistrées dans plus d'un pays. Dans les pays nordiques, ce problème a été réglé par l'échange de données entre les registres de la population.

28. La non-radiation des registres peut avoir un impact particulièrement important sur la population de personnes très âgées. Les personnes qui quittent un pays sans en informer le responsable du registre de la population vivront apparemment «indéfiniment» dans leur pays d'origine. L'un des moyens de faire face à ce problème à des fins statistiques consiste à croiser les données provenant de plusieurs registres: si une personne n'apparaît dans aucun registre pendant plusieurs années, il est probable qu'elle ne vit plus dans le pays.

B. Caractéristiques concernant la démographie, la famille et le ménage

29. Les données démographiques de base que sont l'âge et le sexe ne posent pas de problèmes pour les recensements effectués à partir des registres, étant donné qu'elles sont considérées comme des informations de base dans les registres de la population. La situation matrimoniale des immigrants pose problème, par exemple en Israël («événement se produisant à l'étranger»).

30. Dans le cas d'un recensement fondé sur les données des registres, les ménages privés sont généralement identifiés par une combinaison de numéros d'identification personnel et de numéros d'identification du logement. Toutes les personnes enregistrées comme vivant dans un même logement forment un ménage (concept de «ménage-logement»). Pour les «ménages-foyers» un numéro d'identification doit avoir été attribué, ce qui suppose que cette information corresponde à un besoin administratif. Dans les pays nordiques, au moins, il ne sera probablement pas réaliste de constituer de telles unités à partir des seules données figurant dans les registres.

31. Le fait d'utiliser l'adresse légale de résidence a également des conséquences sur la ventilation par type de ménage, en particulier dans les pays où les étudiants de l'enseignement supérieur ont tendance à conserver l'adresse de leur famille aux fins de l'enregistrement. Par rapport à l'utilisation de l'adresse de fait, on constatera un plus grand nombre de ménages dans lesquels vivent des enfants adultes, et un moins grand nombre de ménages composés d'une

seule personne. Ces différences apparaissent clairement, en particulier lors du calcul du revenu des ménages.

32. Les registres ne couvrent pas tous les types de relation entre membres d'un même ménage. En Norvège, ils concernent principalement la relation enfants-parents et la relation entre conjoints. Toutefois, les données ne sont pas complètes. Ainsi, dans le cas de la relation parents-enfants, les enfants qui ont quitté le domicile familial avant la création du registre ne sont pas comptabilisés ce qui signifie que, par exemple, pour les personnes âgées, les liens entre frères peuvent être absents ou, dans le cas de personnes plus jeunes, le lien avec leurs grands-parents peut ne pas être établi. Ce type d'imperfection perd progressivement de l'importance avec le temps.

33. Un problème plus grave tient aux types de relations qui ne seront jamais pris en compte par les registres, par exemple la cohabitation. Plusieurs stratégies sont en cours d'élaboration afin de déterminer si deux personnes d'un même ménage cohabitent ou non. Dans les pays nordiques, les informations concernant le sexe, les enfants en commun, les relations familiales, la différence d'âge et la date d'installation sont utilisées pour estimer le nombre de couples cohabitants. Dans des pays comme les Pays-Bas et Israël, les estimations reposent sur les informations tirées d'enquêtes par échantillonnage (par exemple les enquêtes sur la population active).

C. Migration et caractéristiques ethnoculturelles

34. Le statut des migrants qui sont arrivés dans le pays avant la création du registre, peut poser problème. Des caractéristiques comme «a résidé à l'étranger» et «année d'entrée dans le pays» ne porteront pas sur l'ensemble de la population concernée. Si l'on connaît le pays de naissance, il est évident qu'une personne née à l'étranger a résidé à l'étranger, mais il ne reste pas moins nécessaire de connaître la date d'arrivée. Par exemple, dans les pays nordiques, les registres de la population ont été créés au cours des années 60, de sorte que si la caractéristique retenue est «a résidé à l'étranger après 1970/1980» le problème sera résolu.

35. La Conférence des statisticiens européens recommande de déterminer le pays de naissance en se fondant sur les frontières internationales en vigueur à la date du recensement. Toutefois, les informations qui figurent dans les registres de la population renvoient normalement aux frontières qui existaient au moment de l'immigration. Cette situation pose principalement un problème lorsque le pays a été divisé en plusieurs nouveaux États. Si on ne dispose pas d'informations sur le lieu de naissance dans le pays, il est alors relativement difficile d'identifier le pays en fonction de ses frontières actuelles.

36. D'après les recommandations de la Conférence des statisticiens européens, l'origine ethnique implique obligatoirement une dimension subjective, et doit donc toujours être celle déclarée librement par la personne interrogée. Dans la plupart des pays, ce type de données ne figure pas dans les registres administratifs, mais il existe quelques exceptions. Par exemple, en Lettonie, le registre de la population mentionne l'origine ethnique déclarée. En Finlande, le pays d'origine est déterminé à partir des informations concernant la langue maternelle et la religion. Dans des pays comme la Norvège et les Pays-Bas, ces variables ne figurent pas dans le registre de la population, et les estimations reposent sur le pays de naissance de la personne considérée et de ses parents. L'information ainsi obtenue est appelée «origine ethnique» aux Pays-Bas, et «origine nationale» en Norvège.

D. Caractéristiques économiques

37. La plupart des caractéristiques de base concernent la population active. Les statistiques sur le marché du travail établies à partir de registres utilisent normalement de multiples sources. Pour couvrir tous les types d'activités, il est indispensable de croiser les données, ce qui bien entendu augmente les risques d'incohérence et impose une hiérarchisation des sources.

38. Toutes les sources utilisées ne contiennent pas d'informations sur la durée d'activité. Par exemple, les registres fiscaux peuvent ne contenir que des informations concernant le revenu au cours de l'année civile. Dans un tel cas, il s'agit alors de mesurer qui était, par exemple, employé ou étudiant la semaine pendant laquelle le recensement est effectué. Dans certains pays, ce problème est réglé en utilisant l'enquête sur la population active pour obtenir une référence.

39. En règle générale, les données sur le marché du travail provenant des registres sont le plus complet pour les personnes qui travaillent à plein temps et/ou régulièrement. Les personnes temporairement absentes peuvent être difficiles à identifier, en particulier dans le cas d'un congé non rémunéré. Celles qui travaillent sans être rémunérées ou qui occupent des emplois informels ne sont normalement pas prises en compte dans les données administratives. Dans la plupart des pays, même les travailleurs familiaux sont difficiles à identifier au moyen des données des registres. En Finlande, toutefois, les données sur les pensions permettent d'identifier ce groupe.

40. Certains des registres utilisés ne mentionnent que l'entreprise, et non le type d'activité. Cela peut avoir une incidence sur la qualité de caractéristiques telles que le lieu de travail et le secteur d'activités. Certains pays procèdent à des enquêtes auprès des entreprises pour compléter les données.

41. Les personnes qui travaillent à l'étranger ne figurent généralement pas dans les registres nationaux de l'emploi. Dans les pays nordiques, les bureaux de statistiques coopèrent et échangent des données sur des personnes qui vivent dans un pays et travaillent dans un autre.

42. D'après les recommandations de la Conférence des statisticiens européens, l'un des critères utilisés pour déterminer si une personne est au chômage est le fait qu'elle «recherche un emploi». Un recensement établi à partir de données provenant de registres ne couvrira normalement que les personnes à la recherche d'un emploi inscrites auprès d'une agence pour l'emploi. Par exemple, celles qui n'ont pas droit aux allocations chômage peuvent estimer qu'il est inutile de se déclarer à l'agence pour l'emploi, ce qui se traduit par une sous-couverture. À l'inverse, certaines personnes enregistrées comme chômeurs par l'agence pour l'emploi peuvent se considérer, par exemple, «à la retraite» lorsqu'on leur pose la question dans le cadre d'une enquête.

43. Dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé depuis plusieurs années, il peut être difficile d'identifier le groupe de personnes n'ayant jamais travaillé auparavant (le problème «oui-non») et de les classer par occupation, etc., si elles ont déjà occupé un emploi.

44. La population non active peut également être difficile à classer au moyen de registres. L'un des problèmes consiste à identifier les étudiants qui occupent un emploi au cours de

la semaine pendant laquelle est réalisé le recensement. L'utilisation des registres d'inscription peut se traduire par des doubles prises en compte.

45. Il est très probable qu'aucun pays ne dispose de registres sur l'ensemble des activités des ménages. Par conséquent, les personnes au foyer ne peuvent être identifiées qu'indirectement à partir de la présence d'enfants ou du versement d'allocations pour s'occuper de personnes handicapées, âgées, etc. Dans la plupart des pays, il sera difficile de les distinguer du groupe «autres» (personnes recevant un soutien à titre privé, etc.).

E. Niveau d'études

46. Le principal problème semble être la détermination du niveau d'études des personnes qui ont étudié à l'étranger. Dans le cas de celles qui ont bénéficié de bourses, les informations seront le plus souvent disponibles. Toutefois, plusieurs pays ne font pas figurer dans leurs registres les informations concernant le niveau d'études des migrants, mais depuis plusieurs années Statistics Norway encourage les services de l'immigration à les faire figurer. Jusqu'à présent, aucun registre ne fournit une couverture suffisante, et Statistics Norway a réalisé des enquêtes à l'occasion des recensements de 1990 et de 2001. Une nouvelle enquête est prévue dans le cadre du recensement de 2011.

47. Dans certains pays, la mesure du niveau d'études des personnes âgées, c'est-à-dire des personnes qui ont terminé leurs études avant la création des registres, peut également poser problème. Dans d'autres, les données du recensement servent à compléter les informations disponibles. En Norvège, le recensement de 1970 a servi de base à la création d'un registre statistique sur l'éducation.

F. Caractéristiques des logements

48. Le fait d'utiliser une adresse légale de résidence a des conséquences non seulement sur le dénombrement de la population totale mais également sur certaines caractéristiques des logements. Les types de logement sont une caractéristique de base qui concerne l'ensemble de la population. Dans les registres de la population, la plupart des personnes sont enregistrées comme vivant dans un logement classique. Dans certains pays, il est possible d'enregistrer d'autres types de logement, par exemple des bateaux aux Pays-Bas. Normalement, seul un petit nombre de personnes sont enregistrées en tant que personnes sans domicile fixe, et dans quelques pays elles ne sont pas enregistrées du tout. Si elles figurent dans le registre de la population, la plupart des personnes sans domicile fixe sont enregistrées à une adresse «normale», par exemple avec des amis ou de la famille. Elles peuvent avoir un lien avec le ménage considéré mais n'y passent pas une grande partie de leurs journées.

49. Même si les registres indiquent que des personnes habitent dans des logements non conventionnels, ils ne contiennent habituellement que peu d'informations au sujet de ces logements. Dans certains pays, les registres contiennent des informations sur les maisons de campagne, etc., mais, ce qui n'est pas étonnant, aucune sur les caravanes, etc.

50. Dans un recensement établi à partir de données provenant de registres, le nombre d'occupants d'un logement classique sera normalement fondé sur les résidents légaux tels qu'ils ressortent du registre de la population. Si aucune personne n'est enregistrée, le logement sera

considéré comme vacant. Par exemple, un logement dans lequel habitent des étudiants qui ont donné comme adresse légale l'adresse de leur famille sera considéré comme vacant. En règle générale, il est difficile de déterminer si le logement est réservé à un usage saisonnier/secondaire, ou s'il est effectivement vacant.

51. Le nombre d'éléments pris en compte pour le classement des logements dépend dans une très large mesure des registres du pays. Dans le cas de logements construits avant la création du registre, ce type d'information ne figure pas toujours. Dans les pays où existe un registre des logements ou des bâtiments, les données seront probablement de haute qualité lors de la première inscription (c'est-à-dire au moment de la construction). La mise à jour dépend dans une très large mesure des besoins de l'administration. Par exemple, en Norvège, la superficie utile sera normalement actualisée, mais le nombre de pièces ne le sera en règle générale que si la superficie totale est modifiée.

52. Certains éléments comme le raccordement aux réseaux d'électricité et de gaz ne figurent généralement pas dans un registre général des logements ou des bâtiments. Ils ne peuvent être mesurés que s'il existe un registre qui leur est spécifiquement consacré.

53. Le type de chauffage peut, du moins en principe, figurer dans les registres sur les logements étant donné qu'il constitue une caractéristique technique dudit logement. Du fait de leur diversité, les types d'énergie utilisés pour le chauffage ne constituent pas une variable satisfaisante.

54. En général, dans les pays où il existe un registre des logements, il sera possible de produire des données sur les logements classiques occupés. Pour d'autres types de logement, le taux de couverture sera normalement très faible.

IV. CONCLUSIONS

55. Les caractéristiques les plus difficiles à mesurer lors d'un recensement réalisé sur la base de données provenant de registres dépendront, dans une très large mesure, du type de registres disponibles. La présente note a permis de passer en revue certains des problèmes pouvant être communs à plusieurs pays, mais dont la solution dépendra de la situation du pays considéré. Une de ces solutions consiste bien évidemment à chercher d'autres sources et à croiser les données. Par ailleurs, plusieurs pays utilisent des données provenant d'enquêtes statistiques par échantillon afin d'obtenir des valeurs de référence ou une estimation dans le cas de caractéristiques qu'il n'est pas possible d'évaluer à partir des registres. Dans les pays nordiques, l'échange de données entre pays a permis d'améliorer les statistiques concernant des questions telles que la migration et les séjours temporaires à l'étranger.

56. La présente note est consacrée à des caractéristiques difficiles à mesurer. Toutefois, même s'il y a de nombreux problèmes, il ne faut pas oublier que les recensements établis à partir des registres peuvent permettre de mesurer la plupart des éléments avec une bonne qualité.

RÉFÉRENCES

Statistics Norway, 2006: *The role of censuses in a country with a registrar-based statistical system: Norwegian experiences and plans*. Document préparé pour la session plénière de la Conférence des statisticiens européens, Paris, 13-15 juin 2006.

Statistics Norway, 2007: *The first registrar-based Census in Norway in 2011: How to comply with international recommendations?* Document préparé pour le séminaire intitulé «Seminar on Registers in Statistics – methodology and quality», tenu à Helsinki du 21 au 23 mai 2007.

CEE, 2006: *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et du logement de 2010*.

CEE, 2007a: *Register-based statistics in the Nordic countries. Review of best practices with focus on population and social statistics*, Genève 2007.

CEE, 2007b: *Main results from the Experts Group Meeting on the Implementation of CES Recommendations in Register-Based Censuses*. Astana 7-8 juin 2007.
